



Strasbourg, jeudi 28 mai 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/02272

Pris en application :

Code des transports

**Risque pour la sécurité publique
(Activités de plaisance et de tourisme)****Modification temporaire des horaires de navigation
(Restriction des horaires d'éclusement à la plage 10h00 - 18h00)****- à partir du 30/05/2020 à 10:00**

- o **Canal des Houillères de la Sarre**
entre les pk 0,000 (jonction CS - CMR) et pk 20,100 (Port de Mittersheim)
- o **Canal de la Marne au Rhin, branche Est**
entre les pk 227,590 (jonction CS - CMR) et pk 269,000 (Port de Saverne)
- o **Canal du Rhône au Rhin, branche Nord**
entre les pk 116,000 (Krafft) et pk 133,940 (Strasbourg)

Commentaire :

Dans le cadre de la reprise progressive de la navigation de plaisance et de tourisme dans les départements où elle est autorisée, le **franchissement des ouvrages de navigation est possible :**

- de **10h à 18h** sur le canal de la Marne au Rhin, entre le port de Saverne et la jonction entre Canal de la Marne au Rhin / canal de la Sarre
- de **10h à 18h** sur le canal de la Sarre entre le port de Mittersheim et la jonction entre Canal de la Marne au Rhin / canal de la Sarre
- de **10h à 18h** sur le canal de Rhône au Rhin branche nord (CRRBN) entre Strasbourg et Krafft.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des modalités de déconfinement, un retour aux conditions habituelles de navigation se fera progressivement.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Strasbourg, 4, quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03.67.07.92.15 - Fax : 03.88.24.21.24

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de Service

Signé

Vincent STEIMER